

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 123

Objet : Modification du tableau des effectifs

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (65) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (12)

Gilles DEVIENNE à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 123

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 313-1 ;

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il vous est proposé :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois suivantes :
 - création d'un emploi permanent de responsable adjoint du service de la commande publique (F/H) à temps complet dans le cadre d'emploi d'attaché territorial,
 - création d'un emploi permanent de contrôleur de gestion (F/H) à temps complet dans le cadre d'emploi d'attaché territorial ou dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial,
 - création d'un emploi permanent de chargé de mission (F/H) au pôle vivre ensemble à temps complet dans le cadre d'emploi d'attaché territorial,
 - création d'un emploi permanent d'assistant de direction (F/H) au pôle vivre ensemble à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif ou de rédacteur territorial,
 - création d'un emploi permanent de chargé de mission lutte contre l'habitat indigne (F/H) à temps complet dans le cadre d'emploi d'attaché territorial,
 - création d'un emploi permanent à temps complet de responsable adjoint du service en charge de l'urbanisme réglementaire (F/H) dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial ou d'attaché territorial
 - création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission élaboration, mise en œuvre et suivi d'un service de transport régulier (F/H) dans le cadre d'emploi d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial,

 - création d'un emploi à temps complet d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
 - création de quatre emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 2eme classe,
 - création de deux emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ere classe,
 - création d'un emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2eme classe,
 - création d'un emploi à temps non complet (30H) d'adjoint d'animation principal de 2eme classe,
 - création de deux emplois à temps non complet (28H) d'adjoint d'animation principal de 2eme classe,
 - création d'un emploi à temps non complet (25H) d'adjoint d'animation principal de 2eme classe,
 - création de trois emplois à temps complet d'agent de maîtrise principal,
 - création de deux emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 2eme classe,
 - création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 1ere classe,
 - création d'un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2eme classe,
 - création de deux emplois à temps complet de technicien principal de 2eme classe,
 - création d'un emploi à temps complet d'ingénieur principal,
 - création d'un emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives de 1ere classe,
 - création d'un emploi à temps complet d'infirmier en soins généraux hors classe,

- suppression d'un emploi à temps complet d'éducateur de jeunes enfants,
 - suppression de quatre emplois à temps complet d'adjoint administratif,
 - suppression de deux emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 2eme classe,
 - suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint d'animation,
 - suppression d'un emploi à temps non complet (30H) d'adjoint d'animation,
 - suppression de deux emplois à temps non complet (28H) d'adjoint d'animation,
 - suppression d'un emploi à temps non complet (25H) d'adjoint d'animation,
 - suppression de trois emplois à temps complet d'agent de maîtrise,
 - suppression de deux emplois à temps complet d'adjoint technique,
 - suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2eme classe,
 - suppression d'un emploi à temps complet de rédacteur,
 - suppression de deux emplois à temps complet de technicien,
 - suppression d'un emploi à temps complet d'ingénieur,
 - suppression d'un emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives de 2eme classe,
 - suppression d'un emploi à temps complet d'infirmier en soins généraux,
- les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés sur ces postes et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

